

du service public d'infirmier et en plus, d'un directeur à temps partiel des cliniques pour maladies vénériennes.

Il y a dix districts d'hygiène publique, chacun relevant d'un officier médical qui s'occupe aussi de diagnostiquer les cas de tuberculose et de faire l'inspection médicale des écoles.

Il y a seize sous-districts, ayant chacun leur bureau de santé dont l'officier médical est le président. Les bureaux de santé des sous-districts ont leur propre personnel d'inspecteurs d'hygiène, des denrées, de la plomberie et autres, de régistres des statistiques vitales et d'infirmières publiques qui tombent sous les dispositions de la loi provinciale d'hygiène et des règlements qui en découlent.

Le ministère maintient aussi 24 dépôts pour la distribution de médicaments et onze cliniques pour maladies vénériennes.

Le vingtième rapport annuel de l'officier médical en chef fait une revue des divers services, traite des statistiques vitales de la province et contient les rapports des membres du personnel des bureaux de santé des sous-districts.

Québec.—Le ministère de la Santé, sous la juridiction du ministre de la Santé, a été substitué à l'ancien Service Provincial d'Hygiène à la fin de l'année 1936.

En 1926, la province de Québec a inauguré un nouveau système connu sous le nom d'"unités sanitaires de comté", comportant un service sanitaire régulier à temps entier pour chaque comté ou groupement de deux ou trois comtés voisins l'un de l'autre. Il existe présentement 36 unités de ce genre qui embrassent 46 comtés. D'autres comtés demandent le même privilège. Les anciens officiers sanitaires de district, dont le nombre est maintenant réduit à 12, voient à tous les comtés non encore organisés en unités sanitaires.

Les services de tous les officiers et de leur personnel d'infirmières, inspecteurs, etc., sont dispensés sous forme de consultations, conférences publiques, inspections scolaires, cliniques ambulantes de pédiatrie et de tuberculose, enquêtes de toutes sortes, immunisation, assainissement, etc.

Le ministère de la Santé maintient, en plus de son service administratif, les divisions suivantes: laboratoires, génie sanitaire, démographie, hygiène mentale, institutions de charité publique, districts et unités sanitaires et épidémiologie. Il s'occupe aussi des maladies vénériennes et de la tuberculose et le système d'adoption Grancher a été établi. Les deux divisions créées l'année dernière, à savoir la division de l'hygiène industrielle et la division de l'hygiène de l'alimentation, fonctionnent déjà. Cette dernière comprend aussi l'hygiène maternelle et la puériculture.

Au nombre des activités du ministère, il y a encore le travail de prévention des épidémies, plus particulièrement de la tuberculose et les causes les plus importantes de la mortalité infantile. A cette fin, le ministère a établi 21 dispensaires anti-tuberculeux et 70 cliniques de pédiatrie, y compris ceux et celles subventionnés par le gouvernement. Au cours de l'année 1936-37, les cliniques ambulantes et les dispensaires anti-tuberculeux ont examiné 23,407 personnes. Les unités sanitaires de comté ont immunisé 22,940 enfants contre la diphtérie, formant un total de 242,506 avec ceux ayant déjà été immunisés.

Ontario.—Le ministère de la Santé est administré par un ministre du gouvernement. Celui-ci est assisté d'un sous-ministre dans l'application du programme du ministère. Ses activités comportent les divisions suivantes: hôpitaux, génie sanitaire, laboratoires, maladies évitables; hygiène maternelle et infantile, service public d'infirmières, hygiène de la bouche, prévention de la tuberculose, hygiène industrielle et inspection des écoles d'infirmier.